

1580

2 avril 1580

15

Soubzignature

Et depuis les provinces d'entre autres points par  
 resolution sur les points de Jus. Franchis. Jure  
 fants et Amis, pour decider de se trouver  
 et Amis persistant pour le quinquiesme Jour  
 de ce mois, Suspendus que Je n'ay voulu carter  
 de suspente de se de l'altre de vouloir tenir  
 la bonne main que les Etats de Brabant  
 ont tenu et de ce point, et par Jure  
 ardele sur les points de l'altre pour le  
 Jour. Mais que par ce moyen les affaires  
 soient et de ce point Amis, de l'unanimité,  
 mise sur bonne fin sur toutes les difficultes,  
 faires de ce desir semblablement comparee  
 celle de l'altre, et de ce point de l'altre se est  
 tenue considerable, et sur ce Je prie  
 Dieu

*[Signature]*  
 Soubzignature

Donné au dit Jour de l'altre  
 et par l'altre l'autre l'altre l'altre  
 Louvain, De la Jaye le 2<sup>e</sup> de l'altre  
 1580.

De vobis Alti.

Transsemble soubzignature

Gentle de l'altre

B. 69.

H. C. de G. de G.  
2

